

L'Observatoire a été informé par le Réseau des Défenseurs des Droits de l'Homme en Afrique Centrale (REDHAC) des menaces formulées à l'encontre de Mme Maximilienne Ngo Mbe, directrice exécutive du REDHAC et secrétaire exécutive de l'association Solidarité pour la promotion des droits de l'Homme et des Peuples (PRODHOP).

APPEL URGENT - L'OBSERVATOIRE

CMR 001 / 0315 / OBS 019

Menaces / Diffamation
Cameroun
13 mars 2015

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), vous prie d'intervenir de toute urgence sur la situation suivante au **Cameroun**.

Description de la situation :

L'Observatoire a été informé par le Réseau des Défenseurs des Droits de l'Homme en Afrique Centrale (REDHAC) des menaces formulées à l'encontre de Mme **Maximilienne Ngo Mbe**, directrice exécutive du REDHAC et secrétaire exécutive de l'association Solidarité pour la promotion des droits de l'Homme et des Peuples (PRODHOP).

Selon les informations reçues, dans un article publié en ligne le 27 février 2015 par le groupe Afrique Média, Mme Ngo Mbe a été accusée, à travers ses actions au sein du REDHAC, de forcer « le gouvernement camerounais d'inclure l'homosexualité dans la constitution alors qu'elle-même n'est pas homosexuelle et a des enfants ». L'article a prôné sa déportation du Cameroun, en ces termes « expulsez les et combattez les avec la dernière énergie ».

Plus récemment encore, le 1er mars au cours de l'émission « Débat panafricain », affiliée au groupe Afrique Média, M. Banda Kani, président national du Nouveau mouvement populaire (NMP) a déclaré que tous les rapports présentés par le REDHAC sur les droits humains au Cameroun et en Afrique centrale « sont écrits par la France et les Américains qui les lui donnent pour sa lecture et en retour lui versent des énorme sommes d'argent ».

Dans cette même émission, Jules Njawé, leader du Mouvement pour la jeunesse panafricaine (MJP), a déclaré : « le REDHAC ne devrait pas exister. Si le gouvernement ne fait rien, ils vont s'en occuper tout comme cela a été fait pour l'activiste des droits de l'homme assassiné à bout portant en Russie [faisant référence à Boris Nemstov, leader de l'opposition russe, assassiné le 27 février 2015]. Ils iront même jusqu'à brûler le REDHAC, s'il le faut ».

Auparavant, le 23 février, au cours de l'émission télévisé « Le Mérite Panafricain » affiliée au groupe Afrique

Média, les panélistes ont accusé Mme Ngo Mbe « une personne sans cervelle », d'être « financée par les Américains et les Occidentaux ». M. Parfait Ndom a poursuivi « qu'est ce qu'elle en sait des droits de l'Homme ? Mme Maximilienne marche d'ambassade en ambassade. Elle a une ONG qui s'occupe des homosexuels ».

L'Observatoire tient à rappeler les nombreuses menaces pesant sur les défenseurs des droits de l'Homme dans le pays et notamment les défenseurs des droits des personnes LGBTI [[Pour plus d'informations, voir le rapport d'enquete de l'Observatoire, « \(...\)»](https://www.fidh.org/La-Federation-internationale-des-ligues-des-droits-de-l-homme/afrique/cameroun/cameroun-menaces-formulees-a-l-encontre-de-mme-maximilienne-ngo-mbe#nb1)]

ainsi que les défenseurs qui luttent contre la corruption ou l'impunité. L'Observatoire a ainsi documenté plusieurs cas de harcèlement judiciaire et détention arbitraire ces dernières années.

L'Observatoire s'inquiète et dénonce fermement la multiplication des menaces et des agressions visant Mme Maximilienne Ngo Mbe, qui visent manifestement à entraver les actions de défense des droits de l'Homme de celle-ci.

En conséquence, l'Observatoire demande aux autorités camerounaises de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de Mme Maximilienne Ngo Mbe et de sa famille et de mener sans délais une enquête exhaustive, indépendante, effective, rigoureuse, impartiale et transparente quant aux faits décrits ci-dessus, afin d'identifier les responsables, de les traduire devant un tribunal indépendant, compétent et impartial conformément aux instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'Homme, et d'appliquer les sanctions pénales, civiles et/ou administratives prévues par la loi.

Rappel des faits :

Mme Maximilienne Ngo Mbe est régulièrement la cible de menaces et de harcèlement directement lié à ses activités en faveur des droits de l'Homme.

Ainsi, depuis 2010 Mme Ngo Mbe a été victime de vols répétés de ses ordinateurs, téléphones portables, papiers d'identités, permis de conduire et documents de travail. Les menaces verbales et le harcèlement téléphonique de Mme Ngo Mbe et certains membres de sa famille, n'ont quant à eux pas cessé depuis 2008.

En septembre 2012, la nièce de Mme Ngo Mbe a été enlevée et violée à la sortie de l'école. Selon les informations reçues, les ravisseurs auraient confondu cette dernière avec la fille de Mme Ngo Mbe.

De même en avril 2013, des individus non identifiés ont tenté d'enlever le fils de Mme Ngo Mbe alors qu'il se trouvait à l'école. A la même époque Mme Ngo Mbe faisait également l'objet de harcèlement téléphonique aurait également été victime de filatures et d'écoutes téléphoniques et d'autres actes d'intimidation de la part des services de renseignement.

Actions requises :

L'Observatoire vous prie de bien vouloir écrire aux autorités camerounaises en leur demandant de :

i. Garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique de Mme Maximilienne Ngo Mbe et de sa famille, ainsi que de l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme au Cameroun ;

ii. Mettre un terme à toute forme de harcèlement à l'encontre de Mme Maximilienne Ngo Mbe, ainsi qu'à celle de l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme au Cameroun, afin qu'ils puissent exercer leurs activités de défense des droits de l'Homme librement et sans entrave ;

iii. Mener sans délais une enquête exhaustive, indépendante, effective, rigoureuse, impartiale et transparente quant aux faits décrits ci-dessus, afin d'identifier les responsables, de les traduire devant un tribunal indépendant, compétent et impartial conformément aux instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'Homme, et d'appliquer les sanctions pénales, civiles et/ou administratives prévues par la loi ;

iv. Se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, et plus particulièrement :

- son article 1 qui stipule que "chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales aux niveaux national et international" ;

- et son article 12.2 qui prévoit que « l'Etat prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou de jure, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration » ;

v. Plus généralement, se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés par le Cameroun.

Adresses :

• M. Paul Biya, Président de la République, Présidence de la République, Palais de l'Unité, 1000 Yaoundé, Cameroun, Fax +237 222 08 70

• M. Philémon Yang, Premier ministre et Chef du gouvernement, Primature du Cameroun, Fax : +237 22 23 57 35 et courriel : spm@spm.gov.cm

• M. Laurent Eso, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Ministère de la Justice, 1000 Yaoundé,

Cameroun, Fax : + 237 223 00 05

M. Alain Edgard Mebe Ngo'o, Ministre Délégué à la Présidence de la République chargée de la Défense
B.P1000 Yaoundé, Cameroun, Fax +237 223 59 71

M. SADI René Emmanuel, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Fax : + 237 222 37 35

Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL), Tel : +237 222 61 17, Fax : +237 222 60 82, E-mail : cnhdl@iccnet.cm

Mission permanente de la République du Cameroun auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, rue du Nant 6, 1207 Genève, Suisse, Fax : + 41 22 736 21 65, Email : mission.cameroun@bluewin.ch

Ambassade de la République du Cameroun à Bruxelles, 131 av. Brugmann, 1190 Forest, Belgium, Tel : + 32 2 345 18 70 ; Fax : + 32 2 344 57 35 ; Email : ambassade.cameroun@skynet.be

Prière d'écrire également aux représentations diplomatiques du Cameroun dans vos pays respectifs.

Paris-Genève, le 13 mars 2015

Merci de bien vouloir informer l'Observatoire de toutes actions entreprises en indiquant le code de cet appel.

L'Observatoire, programme de la FIDH et de l'OMCT, a vocation à protéger les défenseurs des droits de l'Homme victimes de violations et à leur apporter une aide aussi concrète que possible.

Source: Fidh